

Impacts quantifiables positifs et négatifs du projet éolien PPAW1 pour Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

Le projet éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk 1 (PPAW1) est l'un des plus importants projets énergétiques actuellement en développement dans l'Est-du-Québec. Il prévoit l'installation de 56 éoliennes de 200 mètres de hauteur, pour une puissance totale d'environ 347 à 350 MW, représentant un investissement de l'ordre de 1,0 à 1,1 milliard de dollars. La mise en service complète est prévue pour 2026.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POSITIVES

1. Emplois et activité économique régionale

Le projet devrait générer entre 300 et 350 emplois directs durant la construction, auxquels s'ajoutent environ 23 emplois permanents pour l'exploitation et l'entretien du parc. Durant le chantier, plus de 400 travailleurs convergent quotidiennement vers la région, ce qui crée une demande importante pour les services locaux.

Pour Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, même si les éoliennes et les travaux ne sont pas situés sur son territoire, la municipalité bénéficie indirectement de cette présence massive de travailleurs qui fréquentent les carrières et sablières, commerces, stations-service, garages, restaurants, épiceries et hébergements.

2. Retombées pour les commerces, restaurants et hébergements

L'expérience des autres grands chantiers éoliens au Québec démontre qu'un travailleur en déplacement dépense généralement plusieurs milliers de dollars par mois en logement, alimentation et services locaux. Avec plus de 400 travailleurs qui sont présents quotidiennement pendant plusieurs mois, les retombées économiques régionales et locales peuvent atteindre plusieurs millions de dollars durant la phase de construction.

Les principaux bénéficiaires sont :

- Hôtels et motels;
- Gîtes et locations touristiques;
- Restaurants;
- Épiceries;
- Stations-service;
- Entreprises de mécanique et de transport;
- Fournisseurs de matériaux et services spécialisés.

3. Revenus municipaux et régionaux

Selon les promoteurs, PPAW1 devrait générer :

- 137 millions de dollars distribués aux membres de l'Alliance de l'énergie de l'Est sur une période de 30 ans;

- 45 millions de dollars en paiements fixes aux communautés hôtes pendant la même période.
- Pour la seule MRC de Rivière-du-Loup, des retombées récurrentes d'environ 270 000 \$ par année pendant 30 ans ont été annoncées. Cela représente environ 8,1 millions de dollars sur la durée du projet.

Ces revenus supplémentaires peuvent permettre le financement de projets municipaux, d'infrastructures, de loisirs ou de mesures de réduction du fardeau fiscal des citoyens de la MRC de RDL.

4. Contribution énergétique

Avec une capacité de près de 350 MW, PPAW1 pourra produire suffisamment d'électricité renouvelable pour contribuer aux besoins croissants du Québec liés à l'électrification des transports et de l'industrie.

IMPACTS NÉGATIFS QUANTIFIABLES

1. Hausse importante du trafic lourd

Le chantier nécessite le transport de composantes géantes telles que : 56 éoliennes, sections de tours, pales, nacelles, béton, acier, équipements spécialisés.

Les composantes transitent notamment par le Port de Gros-Cacouna et les routes régionales avant d'atteindre les sites de construction. Cette logistique entraîne une augmentation importante du trafic lourd sur plusieurs routes du secteur, dont A-20 et A-85. La plupart des composantes sont transportées via les voies de contournement, soit la route des Roches, ce qui limite les impacts négatifs directs sur notre communauté.

Pour les résidents de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, cela peut occasionner :

- Temps d'attente plus longs;
- Ralentissements;
- Usure accélérée des routes;
- Augmentation du bruit routier;
- Risques accrus d'accidents durant les périodes de transport exceptionnel.

2. Pression sur l'hébergement

L'arrivée simultanée de centaines de travailleurs exerce une pression visible sur :

- Les hôtels;
- Les motels;
- Les logements temporaires;
- Les locations de courte durée;
- Le camping municipal.

Cette situation est favorable aux propriétaires d'établissements, mais peut rendre plus difficile l'accès au logement temporaire pour certains travailleurs d'autres secteurs ou visiteurs provenant de l'industrie touristique.

3. Impacts paysagers

Les éoliennes atteignent environ 200 mètres de hauteur, soit davantage que la plupart des structures présentes dans la région. Bien que certaines seront visibles à partir de secteurs fréquentés de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et de la route 185 (A-85), l'impact visuel est limité par la présence d'une forêt dense et par l'éloignement, à plus de 20 km du cœur villageois.

Pour une infime partie de la population, cette modification du paysage constitue une perte de qualité visuelle et pourrait affecter l'attrait de certains panoramas naturels.

4. Préoccupations environnementales

Lors des audiences du BAPE, différents groupes ont soulevé des préoccupations concernant :

- La biodiversité;
- Les habitats fauniques;
- Les oiseaux;
- Les chauves-souris;
- Le déboisement nécessaire à la construction des chemins et plateformes pouvant affecter la qualité de l'eau des lacs en raison d'un ruissellement accentué.

Les travaux de déboisement ont effectivement constitué une étape importante du chantier avant la construction des infrastructures.

5. Nuisances temporaires de chantier

Pendant les années de construction (2025-2026), les citoyens peuvent observer :

- Circulation accrue;
- Bruit de machinerie;
- Poussière;
- Travaux de dynamitage ou de terrassement selon les secteurs;
- Perturbation ponctuelle de certains accès forestiers, sentiers ou activités récréatives.

BILAN POUR SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP

D'un point de vue strictement économique, les données disponibles indiquent que PPAW1 représente un projet majeur de 1,1 milliard de dollars, créant 300 à 350 emplois de construction, environ 23 emplois permanents, et générant des revenus régionaux évalués à 182 millions de dollars sur 30 ans (137 M\$ aux membres de l'Alliance de l'énergie de l'Est et 45 M\$ aux communautés hôtes).

Pour Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, les bénéfices les plus tangibles sont l'activité économique accrue pour les entreprises régionales, les revenus collectifs versés aux territoires participants et la contribution à la transition énergétique québécoise.

Les principaux inconvénients concernent le trafic lourd, les impacts visuels, certaines préoccupations environnementales ainsi que les nuisances temporaires associées au chantier.

Globalement, selon les chiffres actuellement publics, les retombées économiques directes sont importantes et mesurables, tandis que les impacts négatifs sont surtout liés à la construction et aux changements permanents du paysage.